ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 94068

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le rapport de la députée Valérie Rosso-Debord sur la dépendance, qui préconise la suppression du GIR4. Le GIR4 situe la personne au début de la dépendance avec des troubles du comportement liés à un début de pathologie neurologique dégénérescente, soit des pertes d'autonomie gestuelle pour l'accomplissement des tâches suite à un accident pour une courte période, soit avec des pertes d'autonomie gestuelle pour l'accomplissement des tâches suite à des séquelles pathologiques à long terme. Il est à noter que ces débuts de prise en charge, lorsqu'ils sont accompagnés, peuvent être maintenus sur une période assez longue sans dégradation supplémentaire de leur GIR, la dépendance est donc stable. Le défaut d'accompagnement de cette population fragile entraîne inévitablement une prise en charge plus lourde sur le long terme. Il lui demande les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94068
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12649
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)